





Argentine

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2018-01-22

Data d'échéanas Statu

Notifications de mise en oeuvre (Categories A, B, C)			Date d'echeance	Statut		
Notification des désignations des caté	gories A,B,C		Oui			
A - 94.5%	B - 5.5%	C - 0.0%	C - 0.0% Not yet notified - 0.0%			
Notification des dates indicatives de la	Categorie B		22 février 2017	Oui		
Notification des dates définitives de la	Categorie B		22 février 2018	Oui		

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A, Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre du 22 février 2017 au 22 janvier 2018	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 25 janvier 2026	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

 Légendes:
 Oui
 Notification présentée
 Non
 Notification due
 Non
 Notification non échue

1.2 Perceignements disponibles sur Infernet 1.3 Points d'information 1.4 Notification 1.5 Points d'information 1.6 Disconstitutions 1.7 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur 1.8 Notification 1.9 Disconstitutions 1.9 Disconstitutions 1.0 Disconstitutions 1.1 Notification 1.2 Consultations 1.2 Consultations 1.3 Décisions anticipées 1.4 Procédures de recours ou de réexamen 1.5 Notification de contrôles ou d'inspections rentroicés 1.6 Discoplines générales concernant les redevances et impositions 1.7 Discoplines générales concernant les redevances et impositions 1.8 Discoplines spécifiques concernant les redevances et impositions 1.9 Discoplines spécifiques concernant les redevances et impositions 1.0 Discoplines spécifiques concernant les redevances et impositions 1.0 Discoplines spécifiques concernant les redevances et impositions 1.0 Discoplines pércérales concernant les redevances et impositions 1.0 Discoplines pércère 2017 au 22 janvier 2017 au 22 janvie	Programme de	mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
Points d'information Ap tip du 22 février 2017 au 22 janvier 2018 du 22 février 2018 du	1.1 Publica	tion	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4 Notification AD ED du 22 février 2017 au 22 janvier 2018 du 22 février 2017 au 22 janvier 2018 du 22 février 2017 au 22 janvier 2018 2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur A B ED E du 22 février 2017 au 22 janvier 2018 3 Décisions anticipées AD ED E du 22 février 2017 au 22 janvier 2023 du 22 février 2017 au 23 janvier 2023 du 22 février 20	1.2 Rensei	gnements disponibles sur Internet	Ар Вр	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018
2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur A au plus tard le 22 février 201 2.2 Consultations A au plus tard le 22 février 201 3 Décisions anticipées AD BD E du 22 février 2017 au 22 janvier 2023 du 22 février 2017 au 23 janvier 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 201 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés A B BD E du 22 février 2017 au 22 janvier 2023 du 22 février 2017 au 29 janvier 2023 5.2 Rétention A BD BD E du 22 février 201 5.3 Procédures d'essal A BD	1.3 Points	d'information	Ар Вр	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018
2.2 Consultations A By By E du 22 février 2017 au 22 janvier 2023 du 22 février 2017 au 23 janvier 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés A au plus tard le 22 février 2017 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2017 6.3 Procédures d'essai A au plus tard le 22 février 2017 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 A au plus tard le 22 fé	1.4 Notifica	ation	Ap Bp	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018
Ap 80 E du 22 février 2017 au 22 janvier 2023 du 22 février 2017 au 23 janvier 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 201 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés A au plus tard le 22 février 201 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 201 5.3 Procédures d'essai A au plus tard le 22 février 201 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraîtement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	2.1 Observ	ations et renseignements avant l'entrée en vigueur	А		au plus tard le 22 février 2017
A au plus tard le 22 février 201 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés A au plus tard le 22 février 201 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 201 5.3 Procédures d'essai A au plus tard le 22 février 201 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	2.2 Consul	tations	А		au plus tard le 22 février 2017
A au plus tard le 22 février 201 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 201 5.3 Procédures d'essai A au plus tard le 22 février 201 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Patiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	3 Décisio	ons anticipées	Ap Bp E	du 22 février 2017 au 22 janvier 2023	du 22 février 2017 au 23 janvier 2026
5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 201 5.3 Procédures d'essai A au plus tard le 22 février 201 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	4 Procéd	ures de recours ou de réexamen	А		au plus tard le 22 février 2017
A au plus tard le 22 février 201 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	5.1 Notifica	tion de contrôles ou d'inspections renforcés	А		au plus tard le 22 février 2017
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	5.2 Rétenti	on	А		au plus tard le 22 février 2017
6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 201 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201 A au plus tard le 22 février 201	5.3 Procéd	ures d'essai	А		au plus tard le 22 février 2017
6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 201 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201 au plus tard le 22 février 201	6.1 Discipli	nes générales concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 201 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 201 7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	6.2 Discipli	nes spécifiques concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
7.2 Paiement par voie électronique A 7.3 Séparation de la mainlevée A A au plus tard le 22 février 201 au plus tard le 22 février 201	6.3 Discipli	nes en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
7.3 Séparation de la mainlevée A au plus tard le 22 février 201	7.1 Prétrait	ement avant arrivée	А		au plus tard le 22 février 2017
	7.2 Paieme	ent par voie électronique	А		au plus tard le 22 février 2017
7.4 Gestion des risques A au plus tard le 22 février 201	7.3 Sépara	tion de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017
	7.4 Gestion	n des risques	А		au plus tard le 22 février 2017

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	Ар Вр	du 22 février 2017 au 01 janvier 2022	du 22 février 2017 au 01 janvier 2022
10.3	Utilisation des normes internationales	А		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	ВЕ	au plus tard le 22 janvier 2023	au plus tard le 25 janvier 2026
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	Ар Вр	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018	du 22 février 2017 au 22 janvier 2018
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

А	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/ARG/2/Rev.4	2025-02-19	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 4
G/TFA/N/ARG/1/Add.3	2024-03-12	Extension of time request
G/TFA/N/ARG/1/Add.2	2022-09-14	Extension of time request
G/TFA/N/ARG/2/Rev.3/Corr.1	2020-11-20	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 & 12.2.2 - Revision 3 - Corrigendum
G/TFA/N/ARG/2/Rev.3	2020-10-05	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 3
G/TFA/N/ARG/2/Rev.2	2020-06-22	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 2
G/TFA/N/ARG/2/Rev.1	2019-12-11	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision
G/TFA/W/2/Add.3	2019-02-08	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation - Addendum
G/TFA/W/2/Add.2	2019-01-24	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation - Addendum
G/TFA/N/ARG/1/Add.1	2018-03-12	Category B notification - Addendum
G/TFA/N/ARG/2	2018-02-28	Notification Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/W/2/Add.1	2017-07-20	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation - Addendum
G/TFA/W/2	2017-06-28	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation
G/TFA/W/1	2017-05-22	Rules of procedure of the Committee on Trade Facilitation
G/TFA/N/ARG/1	2017-03-15	Category B notification
WT/PCTF/N/ARG/1	2016-05-27	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C

notifié

Arrangement avec des donateurs pas encore

Ε

Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié

Téléchargé le 14 décembre 2025 Mis à jour le 27 février 2025

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org